



États financiers consolidés
(en milliers de dollars canadiens)

Converge Technology Solutions Corp.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Converge Technology Solutions Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Converge Technology Solutions Corp. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et les états du résultat et du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit a été fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Dépréciation du goodwill	<p>Pour tester la valeur recouvrable estimative pour chacun des deux groupes d'UGT, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">nous avons évalué la sélection et l'application, par la direction, de la technique d'évaluation de la juste valeur de l'entreprise en exerçant notre jugement professionnel par rapport à d'autres entreprises similaires sur le marché;nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses fondées sur le marché, notamment les multiples des bénéfices et les coûts estimés de la vente utilisées, utilisées par la direction dans son analyse en les corroborant au moyen des performances historiques et de données tirées d'études de marché effectuées par des tiers;

L'audit de l'analyse annuelle de la dépréciation du goodwill effectuée par la direction s'est avéré complexe en raison du degré de jugement et de subjectivité lié à l'évaluation des estimations et des hypothèses faites par la direction afin de déterminer la valeur recouvrable pour chacun des deux groupes d'UGT. Les hypothèses importantes formulées par la direction comprennent les multiples des bénéfiques et les coûts estimés de la vente.

- nous avons testé l'exactitude arithmétique des modèles de dépréciation;
- nous avons procédé à une analyse de sensibilité des hypothèses importantes afin d'évaluer l'incidence sur la valeur recouvrable;
- avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les modèles de dépréciation, la méthode d'évaluation et certaines hypothèses importantes de la Société, notamment les multiples des bénéfiques;
- nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par la Société à la note 8 des états financiers consolidés ci-joints à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent :

- le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Laura Sluce.

Toronto, Canada
Le 5 mars 2024

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Converge Technology Solutions Corp.

États de la situation financière consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		169 872	159 890
Liquidités soumises à restrictions		547	5 230
Créances clients et autres débiteurs	5	814 231	781 683
Stocks		73 166	158 430
Charges payées d'avance et autres actifs		26 528	23 046
		1 084 344	1 128 279
Actifs non courants			
Autres actifs			
Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation, montant net	6, 18	75 488	88 352
Immobilisations incorporelles, montant net	7, 18	375 181	463 751
Goodwill	8, 18	564 770	563 848
		2 153 362	2 248 876
Passifs			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17	913 994	824 924
Autres passifs financiers	12	54 095	123 932
Produits différés		59 325	60 210
Emprunts	9	1 664	421 728
Impôt sur le résultat exigible		9 286	7 112
		1 038 364	1 437 906
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	12	57 668	77 183
Emprunts	9	378 007	-
Passif d'impôt différé	11	67 168	102 977
		1 541 207	1 618 066
Capitaux propres			
Actions ordinaires		599 434	595 019
Surplus d'apport		10 970	7 919
Droits d'échange		-	1 705
Cumul des autres éléments du résultat global		3 963	13 708
Déficit		(28 167)	(18 441)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Converge		586 200	599 910
Participation ne donnant pas le contrôle	21	25 955	30 900
		612 155	630 810
Total du passif et des capitaux propres		2 153 362	2 248 876

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

« Signé »
Administrateur – Shaun Maine

« Signé »
Administratrice – Darlene Kelly

Converge Technology Solutions Corp.

États du résultat et du résultat global consolidés

(en milliers de dollars canadiens et en milliers d'actions, sauf les montants par action)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits			
Produit		2 098 880	1 700 667
Services		606 327	463 980
Total des produits	18	2 705 207	2 164 647
Coût des ventes		2 002 327	1 613 879
Marge brute		702 880	550 768
Frais généraux, frais de vente et frais d'administration	14	541 118	413 644
Résultat avant les éléments suivants		161 762	137 124
Amortissement		111 451	75 114
Charges financières, montant net		41 225	19 860
Coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres	19	13 648	24 113
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	12	14 673	14 033
Rémunération fondée sur des actions	13	3 692	5 594
Autres produits, montant net	22	(4 362)	(20 375)
Résultat avant impôt sur le résultat		(18 565)	18 785
Recouvrement d'impôt	11	(12 172)	(4 059)
Résultat net		(6 393)	22 844
Résultat net attribuable à ce qui suit :			
Actionnaires de Converge		(1 448)	27 283
Participation ne donnant pas le contrôle	21	(4 945)	(4 439)
		(6 393)	22 844
Autres éléments du résultat global			
Élément qui pourrait être reclassé ultérieurement dans le résultat net :			
Écarts de conversion des établissements à l'étranger		(9 745)	13 379
Résultat global		(16 138)	36 223
Résultat global attribuable à ce qui suit :			
Actionnaires de Converge		(11 193)	40 662
Participation ne donnant pas le contrôle	21	(4 945)	(4 439)
		(16 138)	36 223
Résultat net par action – de base		(0,01)	0,13
Résultat net par action – dilué		(0,01)	0,13
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base		206 670	213 104
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué		206 670	215 806

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

États des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

	Notes	Actions ordinaires #	\$	Surplus d'apport \$	Droits d'échange \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Déficit \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2021		214 396 369	633 489	2 325	2 396	329	(25 050)	35 339	648 828
Rémunération fondée sur des actions	13	-	-	5 594	-	-	-	-	5 594
Exercice de droits d'échange	i), ii)	978 567	691	-	(691)	-	-	-	-
Engagement de rachat d'actions de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRA »)	13	-	(19 835)	-	-	-	-	-	(19 835)
Actions rachetées et annulées	13	(6 562 718)	(19 326)	-	-	-	(20 674)	-	(40 000)
Résultat global		-	-	-	-	13 379	27 283	(4 439)	36 223
Solde au 31 décembre 2022		208 812 218	595 019	7 919	1 705	13 708	(18 441)	30 900	630 810
Rémunération fondée sur des actions	13	-	-	3 692	-	-	-	-	3 692
Exercice de droits d'échange	iii)	321 685	1 705	-	(1 705)	-	-	-	-
Exercice d'unités d'actions restreintes		69 675	641	(641)	-	-	-	-	-
Reprise de l'engagement de rachat d'actions de l'OPRA de l'exercice précédent		-	19 835	-	-	-	-	-	19 835
Engagement de rachat d'actions de l'OPRA de l'exercice considéré		-	(2 500)	-	-	-	-	-	(2 500)
Actions rachetées et annulées	13	(5 235 094)	(15 200)	-	-	-	(2 095)	-	(17 295)
Actions rachetées aux fins d'annulation	13	(22 200)	(66)	-	-	-	(27)	-	(93)
Dividendes versés	13	-	-	-	-	-	(6 156)	-	(6 156)
Résultat global		-	-	-	-	(9 745)	(1 448)	(4 945)	(16 138)
Solde au 31 décembre 2023		203 946 284	599 434	10 970	-	3 963	(28 167)	25 955	612 155

- i) La contrepartie dans le cadre de l'acquisition de Software Information Systems LLC (« SIS ») comprenait un droit conféré d'échanger 8 000 000 de participations de commanditaires de catégorie B contre 8 000 000 d'actions ordinaires de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 500 000 participations de commanditaires de catégorie B ont été échangées contre 500 000 actions ordinaires à 0,64 \$ l'action pour une valeur de 320 \$. Au 31 décembre 2023, les participations de commanditaires de catégorie B de SIS avaient été échangées contre des actions ordinaires et aucune n'était émise ni en circulation.
- ii) La contrepartie dans le cadre de l'acquisition de VSS comprenait un droit conféré d'échanger 2 871 400 participations de commanditaires de catégorie B contre 2 871 400 actions ordinaires de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 478 567 participations de commanditaires de catégorie B ont été échangées contre 478 567 actions ordinaires à 0,78 \$ l'action pour une valeur de 371 \$. Au 31 décembre 2023, les participations de commanditaires de catégorie B de VSS avaient été échangées contre des actions ordinaires et aucune n'était émise ni en circulation.
- iii) La contrepartie dans le cadre de l'acquisition de CarpeDatum comprenait un droit conféré d'échanger 367 344 participations de commanditaires de catégorie B contre 367 644 actions ordinaires de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 321 685 participations de commanditaires de catégorie B (aucune en 2022) ont été échangées contre 321 685 actions ordinaires (aucune en 2022) à 5,30 \$ l'action pour une valeur de 1 705 \$ (néant en 2022). Au 31 décembre 2023, les participations de commanditaires de catégorie B de CarpeDatum avaient été échangées contre des actions ordinaires et aucune n'était émise ni en circulation (321 685 en 2022).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Notes	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		(6 393)	22 844
Ajustements afin de rapprocher le résultat net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement		119 983	80 065
Gains de change latents		(2 822)	(19 581)
Charge de rémunération fondée sur des actions	13	3 692	5 594
Charges financières, montant net		41 225	19 860
Profit à la vente d'immobilisations corporelles		(263)	-
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	12	14 673	14 033
Recouvrement d'impôt	11	(12 172)	(4 059)
		157 923	118 756
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23	90 746	(56 463)
		248 669	62 293
Impôt sur le résultat payé		(19 129)	(20 707)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		229 540	41 586
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		(10 828)	(23 942)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		3 756	299
Paiement de contrepartie éventuelle	12	(24 773)	(10 135)
Paiement de contrepartie différée	12	(41 114)	(11 501)
Paiement de passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle	12	(30 967)	-
Regroupements d'entreprises, moins la trésorerie acquise	4	-	(418 147)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(103 926)	(463 426)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Transferts des (aux) liquidités soumises à restrictions		4 683	(4 411)
Intérêts payés		(33 724)	(10 309)
Dividendes versés	13	(6 156)	(1 084)
Paiement d'obligations locatives	10	(20 626)	(12 290)
Rachat d'actions ordinaires		(17 388)	(40 000)
Remboursement de billets à payer		(159)	(236)
Produit net (remboursement) des emprunts		(40 475)	404 640
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(113 845)	336 310
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice		11 769	(85 530)
Incidence du change sur la trésorerie		(1 787)	(2 773)
Trésorerie au début de l'exercice		159 890	248 193
Trésorerie à la fin de l'exercice		169 872	159 890

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

1. Nature des activités

Converge Technology Solutions Corp., qui comprend ses filiales mondiales (la « Société »), est un fournisseur de solutions de TI axées sur les services et les logiciels et de solutions infonuagiques qui exerce ses activités en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe. La Société est structurée autour de deux secteurs opérationnels : Solutions de TI hybrides Converge (« Converge ») et Solutions de logiciel-service (*Software-as-a-Solution*, ou « SaaS ») Portage (note 18).

Converge est spécialisée dans la prestation de services d'analytique avancée, de modernisation d'applications, d'infonuagique, de cybersécurité, d'infrastructure numérique, d'espace numérique et de services gérés ainsi que dans la fourniture de matériel et de logiciels et de solutions connexes à des clients de différents secteurs et organisations.

Solutions SaaS Portage, la filiale détenue à 51 % par la Société, est spécialisée dans l'optimisation de transactions numériques fiables entre particuliers, entreprises et organismes gouvernementaux. Les clients de Portage utilisent ses solutions de logiciels-services et ses services d'experts pour créer des signatures numériques juridiquement valides et pour améliorer l'expérience dans le cadre de transactions fiables.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « CTS ».

La Société a été constituée en société le 29 novembre 2016. Le siège social de la Société est situé au 85, rue Victoria, Gatineau (Québec) J8X 2A3, et le bureau principal de la Société est situé au 161, Bay Street, Suite 2325, Toronto (Ontario) M5J 2T6.

La Société possédait les filiales en propriété exclusive importantes suivantes au 31 décembre 2023 :

OHC International, LLC, Corus 360 Limited (« Corus »)	Acumetrics Business Intelligence Inc. (« Lighthouse »)
Essextec Acquisition, LLC, Essex Technology Group, Inc., Essex Commercial Finance LLC (« Essex »)	Portage CyberTech Inc., 10084182 Canada Inc. o/a Becker-Carroll, Vivvo Application Studios, OPIN Digital Inc., OPIN Digital Corp., 1CRM Systems Corp., Solutions Notarius Inc. (« Portage »)
Converge Technology Hybrid IT Solutions Europe Ltd. (« Converge Europe »)	Converge Technology Solutions US, LLC
Solutions P.C.D. Inc., P.C.D. Consultation Inc. (« PCD »)	Newcomp Analytics Inc., Newcomp Analytics Inc., Newcomp Solutions (USA), Inc. (« Newcomp »)
Infinity Systems Software, Inc. (« Infinity Systems »)	Converge Technology Partners Inc.
Accudata Systems LLC (« Accudata »)	Northern Micro Inc. (« Northern Micro »)
ExactlyIT Inc., ExactlyIT, S. de R.L. de C.V. (« ExactlyIT »)	VSS Holdings, LLC, VSS, LLC, Information Insights, LLC (« VSS »)
Creative Breakthroughs, Inc. (« CBI »)	Unique Digital, Inc. (« Unique Digital »)
IDX Systems Corp., 1176524 Alberta Ltd., 1190422 Alberta Ltd., 1245720 Alberta Ltd. (« IDX »)	CarpeDatum LLC (« CarpeDatum »)
Gesellschaft für digitale Bildung GmbH, DEQSTER GmbH (« GfdB »)	Dasher Technologies, Inc. (« Dasher »)
PC Specialists, Inc., IteX, Inc., TIG Asia Limited, Technology Integration Group Hong Kong Limited, TIG (Shanghai) Co., Ltd. (« TIG »)	PDS Holding Company, Paragon Development Systems Inc., Works Computing, LLC, Paragon Staffing, LLC (« PDS »)
Rednet AG (« Rednet »)	Vicom Infinity, Inc. (« Vicom Infinity »)
Stone Technologies Group Ltd., Granite One Hundred Holdings Ltd., Stone Computers Ltd., Stone Technologies Ltd., Compusys Ltd. (« Stone »)	

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). À moins d'indication contraire, les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes visées par les présents états financiers. Les états financiers consolidés audités correspondants ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 5 mars 2024.

b) Mode de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, au moyen du coût historique, sauf certains actifs et passifs comptabilisés initialement à l'égard des regroupements d'entreprises, et la contrepartie éventuelle au titre des regroupements d'entreprises, lesquels sont évalués à leur juste valeur estimée.

c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales aux 31 décembre 2023 et 2022.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse. Il y a contrôle lorsque la Société détient le pouvoir sur l'entité émettrice; qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir pour influencer sur le montant de ces rendements. La Société réévalue si elle contrôle ou non l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle mentionnés ci-dessus ont changé. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la société mère, à l'aide de méthodes comptables uniformes. Les soldes, transactions, dividendes et profits et pertes latents intragroupe résultant de transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. La composante relative aux participations ne donnant pas le contrôle des filiales de la Société est incluse en tant que composante distincte dans les capitaux propres (note 21).

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

e) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction fasse des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui touchent l'application de méthodes comptables et les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants comptabilisés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures. Les estimations et jugements liés à la gestion des risques de la Société, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, sont présentés à la note 17.

i) Événements géopolitiques et incertitude liée aux marchés

La Société a analysé les vastes effets de l'incertitude économique, y compris des facteurs tels que l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Cette évaluation a également pris en compte les répercussions plus larges de l'instabilité géopolitique mondiale sur les états financiers consolidés de la Société. Au 31 décembre 2023, la direction a conclu que la capacité de la Société à réaliser ses plans à moyen et à long terme ainsi que la durabilité économique de ses actifs – couvrant la valeur comptable des actifs à long terme et l'évaluation des stocks – n'étaient pas touchées de façon importante. Pour en arriver à cette conclusion, la Société a pris en compte divers facteurs, y compris les lois, règlements et ordonnances en vigueur, les perturbations et perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement, les perturbations du marché pour ses produits, les prix des produits de base, les taux de change et les mesures prises par la Société dans le cadre de ses activités destinées à protéger la santé et la sécurité de sa main-d'œuvre et de la collectivité locale.

ii) Comptabilisation des produits

Arrangements d'obligations de prestation multiples

À la passation d'un contrat avec un client, la Société doit apprécier les biens et les services promis dans le contrat et identifier soit un bien ou un service distinct, soit une série de biens ou de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La direction exerce son jugement pour déterminer quels biens et services parmi ceux identifiés représentent des obligations de prestation distinctes, ainsi que pour répartir le prix de transaction entre les obligations de prestation distinctes. La direction exerce aussi son jugement pour répartir le prix entre les obligations de prestation individuelles d'un contrat. Pour déterminer si les éléments sont identifiables séparément, la direction doit envisager la transaction du point de vue du client. Entre autres facteurs, la direction détermine si le service ou le bien est vendu séparément par la Société dans le cours normal de ses activités ou si le client peut acheter le service ou le bien séparément.

Évaluation de la présentation des produits sur une base brute ou nette

La décision de la Société à savoir si elle agit pour son propre compte aux termes d'une transaction et comptabilise les produits sur le montant brut facturé au client, ou à titre de mandataire, et déclare la transaction de vente au montant net (note 3 d)) nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Pour prendre sa décision, la Société examine tous les faits et toutes les circonstances liés à son contrat avec le client et applique les indications d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») à chaque obligation de prestation distincte pour savoir si elle agit pour son propre compte ou à titre de mandataire afin de déterminer si les produits devraient être comptabilisés sur le montant brut ou net.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

iii) Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles repose sur les estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, qui sont déterminées en recourant au jugement. L'évaluation de toute perte de valeur pour ces actifs repose sur des estimations des valeurs recouvrables qui tiennent compte de facteurs comme la conjoncture de l'économie et des marchés et les durées d'utilité des actifs.

iv) Dépréciation du goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment s'il existe une indication qu'il aurait subi une perte de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou à un groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Il faut beaucoup de jugement pour déterminer le plus petit groupe d'actifs qui génèrent des flux de trésorerie indépendants. La Société est tenue d'estimer la valeur recouvrable de goodwill annuellement, ce qui exige qu'elle fasse preuve de beaucoup de jugement afin de déterminer la juste valeur de l'UGT, y compris les estimations et les hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux de change, aux taux d'actualisation, à la performance opérationnelle future et aux exigences en matière de capital. Tout changement des taux ou des hypothèses utilisées par la Société en raison d'incertitudes sectorielles, de la conjoncture économique changeante ou d'autres événements pourrait avoir une incidence défavorable sur les évaluations futures de la valeur recouvrable d'une UGT.

v) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris la contrepartie éventuelle, comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés ne peut être déterminée à partir de données de marchés actifs, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation comme le modèle des flux de trésorerie actualisés. Les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées proviennent de marchés observables, si possible. Autrement, il faut faire preuve de jugement pour établir la juste valeur. Le jugement tient compte notamment du risque de liquidité, du risque de crédit et de la volatilité. Les changements d'hypothèses sur ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

vi) Contrats de location

La direction exerce son jugement pour appliquer IFRS 16, *Contrats de location*, et pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location, ainsi que le taux d'emprunt marginal. La direction tient compte de nombreux facteurs, y compris des événements qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement, notamment le rendement des magasins, le rendement futur attendu et les pratiques commerciales antérieures. Les options de renouvellement ne sont incluses que si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée.

vii) Évaluation des paiements fondés sur des actions

La direction évalue le coût des paiements fondés sur des actions selon des techniques d'évaluation des options faisant appel à des données du marché. Ces techniques d'évaluation reposent aussi sur des hypothèses et des estimations concernant la volatilité future du cours de l'action, le rendement en dividende prévu, le taux d'intérêt sans risque prévu et le taux d'extinction. Par leur nature, ces estimations et hypothèses sont incertaines. Des changements d'hypothèses pourraient avoir une incidence sur les estimations de la juste valeur des paiements fondés sur des actions.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

viii) Impôt sur le résultat

La Société comptabilise une charge d'impôt pour chaque juridiction fiscale où elle exerce ses activités. Le montant réel de la charge d'impôt est définitif uniquement lorsque la déclaration fiscale est déposée et qu'elle est acceptée par les administrations fiscales pertinentes, soit après la publication des états financiers consolidés. En outre, l'estimation de la charge d'impôt tient compte de la probabilité de recouvrer les actifs d'impôt différé en évaluant la capacité de la Société à utiliser les déductions fiscales futures sous-jacentes, avant leur échéance, pour réduire les bénéfices imposables futurs. Tout écart entre les estimations des bénéfices imposables futurs et les bénéfices imposables présentés dans la déclaration fiscale finale pourrait avoir une incidence sur le résultat d'une période ultérieure.

ix) Regroupements d'entreprises

Presque tous les actifs acquis et les passifs et passifs éventuels repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La détermination de la juste valeur de ces actifs et passifs, y compris de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, le cas échéant, est l'un des principaux aspects nécessitant le recours au jugement et à des estimations. Si des immobilisations incorporelles sont identifiées, la Société en détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation qui conviennent au type d'immobilisation incorporelle et à la complexité de la détermination de leur juste valeur, ces techniques étant généralement fondées sur une projection du total des flux de trésorerie nets futurs attendus. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction quant au rendement futur des actifs concernés et à tout changement du taux d'actualisation appliqué.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, qui exige que la Société détermine et attribue des valeurs et des durées de vie estimées aux immobilisations incorporelles identifiables acquises en fonction de leur juste valeur. La contrepartie à verser dans le cadre de l'acquisition est calculée comme étant le total de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges et inclus dans les coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres.

Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par l'acquéreur est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est considérée comme un actif ou un passif financier seront comptabilisées conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*.

x) Consolidation

La détermination de la nature de la participation de la Société dans une autre entité ou entreprise repose sur le jugement. Une part de jugement est nécessaire pour déterminer si la Société contrôle une entité émettrice, notamment pour évaluer si la Société détient le pouvoir sur l'entité émettrice; si la Société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et si la Société a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant de ses rendements. La Société fait appel au jugement lorsqu'elle doit réévaluer si elle contrôle ou non une entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle mentionnés ci-dessus ont changé. La Société fait aussi appel au jugement pour déterminer si elle exerce un contrôle conjoint sur une entreprise ou une influence notable sur une autre entité.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

xi) Provision pour créances douteuses

La Société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie au titre des créances clients et des produits non facturés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir. La Société évalue les pertes de crédit attendues en prenant en compte son historique des taux de défaillance observés et l'historique de ses pertes de crédit, ajustés pour tenir compte des informations prospectives. À chaque date de clôture, l'historique des taux de défaillance observés est mis à jour, et les changements dans les estimations prospectives sont analysés. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et aux changements touchant les prévisions des conditions économiques. L'historique des pertes de crédit de la Société et les prévisions des conditions économiques peuvent également ne pas être représentatives des cas de défaillance réels des clients à l'avenir.

3. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts auprès d'institutions financières et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués en monnaies étrangères, selon la méthode du coût historique, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les charges sont converties à des taux qui se rapprochent des taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont comptabilisés dans les états du résultat et du résultat global consolidés.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour la période. Les profits et pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le cumul de l'écart de conversion est reclassé en résultat net à la cession d'une entreprise à l'étranger.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks (principalement le matériel informatique et les logiciels) comprend les coûts d'acquisition et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les taxes non recouvrables, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des biens.

Des montants sont inscrits dans la provision pour stocks pour la période au cours de laquelle des stocks sont jugés dénués par la direction.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

La Société reçoit des montants de fournisseurs dans le cadre de remises sur les biens, de campagnes publicitaires et d'autres programmes d'optimisation des prix. La Société comptabilise ces remises et autres incitatifs reçus des fournisseurs relativement à l'achat de stocks comme réduction des stocks et du coût des ventes lorsque les stocks connexes sont vendus.

d) Comptabilisation des produits

La Société tire des produits de la vente de biens et de services. Les biens comprennent l'équipement de centres de données et le matériel informatique, les licences de logiciels et d'autres appareils et périphériques pour utilisateurs finaux. La Société offre également une vaste gamme de services à valeur ajoutée, comme des services de conception, d'intégration, d'installation, de maintenance, d'analyse, d'implantation et de services gérés, principalement dans les domaines de l'analyse de données, de la transformation infonuagique et infonuagique hybride, d'infrastructure de centres de données et de milieu de travail, de cybersécurité et autres services-conseils, en combinaison avec une variété de biens de stockage ainsi que de matériel et de logiciels informatiques.

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré aux clients de la Société et au montant correspondant à la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

La Société évalue ses ententes génératrices de produits pour déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. Si la Société n'est pas le principal obligé et qu'elle n'a pas le contrôle du bien ou du service spécifié avant qu'il ne soit fourni au client, ces ententes ne répondent pas aux critères de présentation des produits au montant brut, de sorte que les produits sont comptabilisés au montant net.

Lorsqu'une transaction de vente unique prévoit la livraison de multiples biens ou la prestation de multiples services (obligations de prestation distinctes), les critères de comptabilisation des produits sont appliqués aux éléments identifiables séparément. Un élément est considéré comme étant identifiable séparément si le bien livré ou le service offert a une valeur en soi pour le client et si la juste valeur du bien ou du service peut être évaluée de façon fiable. Le montant comptabilisé en produits pour chaque élément correspond à la juste valeur de l'élément proportionnellement à la juste valeur globale de l'entente.

i) Comptabilisation des produits tirés de la vente de biens

La Société tire principalement des produits de la vente de biens, plus précisément de la distribution d'appareils et de systèmes de stockage ainsi que de périphériques, de logiciels et de matériel informatiques. La Société conclut avec ses clients des contrats visant la vente de biens au moyen de bons de commande à prix fixe. Chaque quantité de biens constitue généralement une obligation de prestation.

Les produits tirés du matériel sont comptabilisés selon le montant brut, la Société ayant conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ces transactions, le prix de vente demandé au client étant comptabilisé à titre de produits et le coût du bien à titre de coût des ventes. La Société comptabilise les produits tirés de ces transactions au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison du bien.

Dans certains cas, le client convient d'acheter le bien de la Société, mais demande qu'il soit livré plus tard, ce qui est communément appelé un accord de vente à livrer. Pour ces transactions, la Société juge que le contrôle est transféré au client lorsque le bien est prêt à être livré. La Société est d'avis que, aux fins de la comptabilisation des produits, les biens sont prêts à être livrés lorsque i) le client a signé une entente ou une attestation et la raison pour l'accord de vente à livrer a un motif réel, ii) les risques et avantages importants pour les biens ont été transférés et le client a la capacité de décider de l'utilisation de cet actif, et iii) les biens ont été mis de côté précisément pour le client et ne peuvent pas être redirigés vers un autre client.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les produits tirés des logiciels découlent de la vente de logiciels qui sont principalement composés de licences qui ne sont pas en nuage et de logiciels-services ou logiciels d'utilisation sur abonnement. Les licences qui ne sont pas en nuage sont habituellement des licences permanentes qui sont déployées dans l'infrastructure du client et permettent à celui-ci d'utiliser les logiciels du fournisseur, et sont généralement assorties d'une maintenance des logiciels assurée par un tiers, laquelle est une obligation de prestation séparée et distincte (voir la section « Comptabilisation des produits tirés des services » plus bas). Les logiciels-services ou logiciels d'utilisation sur abonnement fournissent au client l'accès aux logiciels du fournisseur qui sont hébergés dans le nuage.

Les produits tirés de la vente de licences de logiciels, lorsqu'elles étaient vendues à titre individuel, sont comptabilisés selon le montant net, les produits étant évalués au montant de la marge brute sur la vente, la Société ayant déterminé qu'elle agissait à titre de mandataire pour le fournisseur de logiciels dans le cadre de ces transactions.

La Société peut également vendre des logiciels qui ne sont pas en nuage et les installer sur le matériel du client, dans le cadre d'un forfait préétabli livré individuellement. En pareil cas, la Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte pour les deux obligations de prestation, et les produits sont comptabilisés selon le montant brut, au moment où le contrôle est transféré au client, généralement à la livraison du bien au client.

ii) Comptabilisation des produits tirés des services

La Société comptabilise les produits tirés de la prestation de services progressivement, généralement calculés en fonction du temps et des matériaux réellement utilisés, ce qui cadre avec la façon dont le client reçoit et consomme simultanément les avantages qui lui sont fournis par la Société. Périodiquement, des sommes sont reçues avant la prestation des services connexes. Ces sommes sont comptabilisées à titre de produits différés.

La Société conclut souvent des contrats avec des tiers fournisseurs pour la maintenance de matériel et de logiciels et pour des solutions d'infonuagique hébergées par des tiers. Elle détermine si elle agit pour son propre compte aux termes de la transaction et conserve les risques et avantages inhérents à la prestation de services, ou si elle agit simplement comme mandataire ou courtier. Généralement, la Société agit à titre de mandataire pour les contrats conclus avec des tiers fournisseurs, et comptabilise les produits au montant net. Les produits tirés des services liés à des tiers sont comptabilisés lorsque le service lié à un tiers est convenu avec le tiers fournisseur et le client et que la Société n'a plus d'obligation de prestation à remplir aux termes du contrat, puisqu'il n'y a pas d'obligation importante postérieure à la prestation de services.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Société sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'un élément d'immobilisations corporelles comprend les charges directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit :

Terrains	Indéterminé
Bâtiments	30 ans
Matériel et équipement informatique	De 3 à 10 ans
Mobilier et agencements	De 3 à 10 ans
Actif au titre de droits d'utilisation	Durée du contrat de location
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou, si elle est moins longue, durée du contrat de location

La Société évalue régulièrement la durée résiduelle d'un actif, sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement ou lorsqu'un événement indique qu'un changement s'est produit, et apporte des ajustements au besoin.

Les profits et les pertes découlant de la cession d'une immobilisation corporelle correspondent à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et sont comptabilisés aux états du résultat et du résultat global consolidés.

f) Immobilisations incorporelles et goodwill

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les relations avec les clients, le développement de technologie, les dénominations commerciales, et les logiciels à durée d'utilité déterminée acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La durée d'utilité des actifs est réévaluée à chaque période de présentation. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises représente la juste valeur de l'actif à la date de l'acquisition. L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit :

Relations clients	De 4 à 10 ans
Dénominations commerciales et marques de commerce	De 2 à 10 ans
Logiciels	De 3 à 10 ans
Développement de technologie	De 4 à 8 ans
Contrats de services gérés	Durée du contrat

ii) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie payée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le goodwill n'est pas amorti. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût moins tout cumul de pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Le groupe d'UGT n'est pas plus grand que le niveau auquel la direction assure le suivi du goodwill ou les secteurs opérationnels de la Société. La Société a déterminé deux groupes d'UGT, auxquels le goodwill fait l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne : i) Solutions SaaS Portage, et ii) Converge.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation le 1^{er} octobre de chaque année, ou plus fréquemment s'il existe une indication qu'il aurait subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable (la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité) de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit d'abord le goodwill, puis les autres actifs de l'UGT au prorata. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée dans les états du résultat et du résultat global consolidés pour la période au cours de laquelle elle a eu lieu. Les pertes de valeur déjà comptabilisées pour le goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

g) Dépréciation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Société est soumise à un test de dépréciation à chaque date de l'état de la situation financière consolidé ou chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuel sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui tire des rentrées de fonds de l'utilisation continue et qui sont largement indépendants des rentrées de fonds des autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, la Société comptabilise immédiatement en résultat une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable qui aurait prévalu si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

h) Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location, selon que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif désigné tout au long de la période d'utilisation, en échange d'une contrepartie. La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative au début du contrat de location, soit la date à laquelle l'actif loué est disponible aux fins d'utilisation. L'actif au titre du droit d'utilisation se rapporte principalement aux contrats de location de bureaux et est initialement évalué d'après le montant initial de l'obligation locative. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location);
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les montants à payer par le preneur selon les garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de toute option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer;
- le paiement des pénalités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de cette option.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité ou, si celle-ci est plus courte, sur la durée du contrat de location, selon la méthode linéaire, laquelle reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation, si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation peut être périodiquement réduit au moyen de pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les paiements de loyers sont actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal de la Société, qui est le taux que la Société devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire dans un environnement économique similaire et à des modalités similaires.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, les paiements de loyers faits à la date de début du contrat ou avant, diminués de tout avantage incitatif à la location reçu, des coûts directs initiaux et des coûts de remise en état.

L'obligation locative est classée et comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si les paiements de loyers futurs ont été modifiés en raison d'un changement d'indice ou de taux, si l'estimation du montant qui devrait être payé par la Société au titre de la garantie de valeur résiduelle a changé, ou si la Société modifie son évaluation quant à savoir si elle exercera ou non une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Si l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, sauf si la valeur de cet actif est ramenée à zéro. Toute autre réduction de l'obligation locative est ensuite comptabilisée en résultat net.

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation des contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois ainsi qu'à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers de ces contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant la période de location.

Une modification apportée à un contrat de location est comptabilisée à titre de contrat de location distinct si la modification diminue l'étendue du contrat de location ou si la contrepartie prévue au contrat de location augmente d'un montant proportionné au prix distinct du droit d'utilisation ajouté. Dans le cas où la modification de contrat de location n'est pas traitée comme un contrat de location distinct, ou que l'augmentation de la contrepartie n'augmente pas d'un montant proportionné, la Société réévaluera, à la date d'entrée en vigueur de la modification, l'obligation locative au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société, si le taux implicite du contrat de location ne peut être obtenu facilement, avec un ajustement correspondant de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Si la Société agit à titre de bailleur intermédiaire, elle comptabilise sa participation dans le contrat de location principal séparément de celle dans le contrat de sous-location. La Société évalue le classement d'un contrat de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location principal, et non par rapport à l'actif sous-jacent. Aux fins du classement de chaque contrat de location, la Société procède à une appréciation globale afin de déterminer si le contrat transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si c'est le cas, le contrat de location est comptabilisé à titre de placement net dans le contrat de location-financement. Sinon, il s'agit alors d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte de certains indicateurs, notamment le fait que la durée du contrat de location couvre ou non la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif au titre du droit d'utilisation.

i) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est établi en fonction du bénéfice imposable pour l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du résultat avant impôt sur le résultat tel qu'il est présenté dans les états du résultat et du résultat global consolidés en raison des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices et des

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

éléments qui ne sont ni imposables ni déductibles. L'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être appliquées, sera disponible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le résultat comptable. En outre, aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour que puisse être utilisée la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé. Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués au moyen des taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de l'exercice pendant lequel le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé tient compte des conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la date de clôture de l'exercice, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où l'impôt est généré par des éléments qui sont comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont également comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Lorsque l'impôt exigible et l'impôt différé résultent de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comptabilisée au titre du regroupement d'entreprises.

j) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, ce qui comprend les actions dont l'émission est conditionnelle à l'exercice d'une rémunération fondée sur des actions et à l'exercice de certaines participations de commanditaires convertibles en actions ordinaires de la Société.

k) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement, comme il est décrit ci-après. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que les actifs et passifs financiers à la juste valeur

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou passifs financiers, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat.

i) Actifs financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la juste valeur à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société classe ses actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : prêts et créances, à la JVRN, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance.

La Société ne possède pas d'actifs financiers classés disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins toute perte de valeur. Les prêts à recevoir qui ne respectent pas les critères de comptabilisation au coût amorti sont évalués à la JVRN.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif arrivent à expiration ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier lors d'une transaction dans le cadre de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés à un tiers. Tous les droits créés ou conservés par la Société lors du transfert des actifs financiers sont comptabilisés séparément à titre d'actif ou de passif.

ii) Passifs financiers

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la juste valeur à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société classe ses passifs financiers comme passifs financiers à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers à la juste valeur sont présentés à la juste valeur, les variations étant comptabilisées en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par la Société sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Le montant comptabilisé au titre des instruments de capitaux propres émis par une entité du groupe correspond au produit reçu, déduction faite des frais d'émission directe.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

iv) Classements des instruments financiers

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers selon l'objectif pour lequel ils ont été acquis, leurs caractéristiques et l'intention de la direction à leur égard, comme il est indiqué ci-dessous :

Classement

Trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti
Contrepartie différée	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Billets à payer	Coût amorti
Contrepartie éventuelle	JVRN

v) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux classés à la JVRN, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective selon laquelle, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés établie sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument est inférieure à la valeur comptable de l'actif financier. Lorsqu'une dépréciation a été relevée, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, les variations de la valeur comptable étant comptabilisées en résultat net. Les recouvrements ultérieurs des montants qui ont été radiés précédemment sont portés en réduction du compte de correction de valeur.

l) Subventions publiques

La Société comptabilise les subventions publiques lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société respectera les conditions de la subvention et que celle-ci sera reçue. La Société comptabilise les subventions publiques dans les états du résultat et du résultat global consolidés dans la même période que celle où les charges que la subvention est censée compenser sont comptabilisées. Dans le cas d'une subvention publique à recevoir qui prend le caractère d'une créance en compensation de charges déjà engagées au cours de périodes précédentes, la subvention est comptabilisée à l'état du résultat et du résultat global consolidé dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

m) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées par la Société

Les nouvelles normes comptables qui suivent ont été appliquées ou adoptées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Modifications à IAS 8 : En février 2021, l'IASB a publié une définition des estimations comptables.

Les modifications remplacent la définition d'un changement aux estimations comptables par une définition des estimations comptables. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Les modifications donnent une clarification qui aide les entités à faire la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. L'adoption de ces modifications n'a pas entraîné d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Modifications à IAS 12 : En mai 2021, l'IASB a publié Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

Les modifications réduisent l'étendue de l'exemption de comptabilisation initiale de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. Ainsi, les entités devront comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé au titre des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale de transactions, comme les contrats de location et les obligations de démantèlement. L'adoption de ces modifications n'a pas entraîné d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2

En février 2021, l'IASB a publié les informations à fournir sur les méthodes comptables, qui modifient IAS 1 et l'énoncé de pratiques en IFRS 2. Les modifications sont destinées à aider les rédacteurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans les états financiers. Les modifications à IAS 1 exigent que les entités fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications précisent également que les informations relatives aux méthodes comptables qui concernent des transactions, d'autres événements ou conditions qui sont significatifs ne sont pas forcément elles-mêmes significatives pour les états financiers. Les modifications à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 ajoutent des indications et des exemples à l'énoncé de pratiques sur l'importance relative, qui explique la façon d'appliquer le processus d'importance relative pour recenser les informations significatives sur les méthodes comptables. L'adoption de ces modifications n'a pas entraîné d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

n) Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées ci-après entreront en vigueur au cours du prochain exercice. La Société entend adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, s'il y a lieu, lorsqu'elles entreront en vigueur, et l'adoption ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

Modifications à IAS 1 : En janvier 2020, l'IASB a publié Classement des passifs en tant que « passifs courants » ou « non courants ».

Les modifications de portée restreinte ne touchent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière et non le montant ou le moment de leur comptabilisation. Elles précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture et harmonisent le libellé dans tous les paragraphes touchés pour faire référence au droit de différer le règlement d'un passif pour au moins 12 mois. La probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'a pas d'incidence sur le classement du passif. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IFRS 16 : En septembre 2022, l'IASB a publié Obligation locative découlant d'une cession-bail.

Les modifications précisent les exigences dont doit tenir compte un vendeur-preneur pour évaluer l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail, de sorte que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun profit ou perte au titre du droit d'utilisation conservé. Une transaction de cession-bail implique le transfert d'un bien d'une entité à une autre et la reprise à bail de ce même bien par le vendeur-preneur. Les modifications ont pour objectif d'améliorer les dispositions d'IFRS 16 relatives aux transactions de cession-bail. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Modifications à IAS 7 et à IFRS 7 : En mai 2023, l'IASB a publié Informations à fournir : Accords de financement de fournisseurs.

Les modifications exigent qu'une entité fournisse des informations en ce qui concerne l'incidence des accords de financement de fournisseurs sur ses passifs et ses flux de trésorerie, y compris les modalités de ces accords, des informations quantitatives sur les passifs liés à ces accords à l'ouverture et à la clôture de la période de présentation de l'information financière, et le type et l'incidence des changements sans contrepartie de trésorerie dans les valeurs comptables de ces accords. Les informations relatives à ces accords doivent être regroupées, sauf si les accords individuels ont des modalités dissemblables ou particulières. Dans le contexte des informations quantitatives à fournir sur le risque de liquidité selon IFRS 7, les accords de financement de fournisseurs sont inclus à titre d'exemple d'autres facteurs qui pourraient être pertinents aux fins des informations à fournir. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société évalue toujours l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IAS 12 : En mai 2023, l'IASB a publié Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») a publié un modèle de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial (« Pilier 2 »). Le 4 août 2023, le ministère des Finances Canada a publié des propositions législatives qui entreraient en vigueur après 2023 et visent la mise en œuvre de la *Loi de l'impôt minimum mondial*, qui prévoit un impôt minimum mondial de 15 % conformément au modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. Bien que la *Loi de l'impôt minimum mondial* n'ait pas été quasi adoptée, la Société exerce ses activités dans d'autres territoires (comme le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Allemagne) qui ont adopté leur propre loi de l'impôt minimum au 31 décembre 2023. Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui instaurent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à son sujet, exception que la Société a appliquée. La Société continuera de suivre l'évolution des mesures législatives pertinentes à l'échelle mondiale afin de déterminer l'incidence de leur quasi-adoption, mais ne prévoit pas pour le moment avoir une exposition importante découlant de ces règles.

Modification à IAS 21 : En août 2023, l'IASB a publié Absence de convertibilité.

Les modifications précisent comment une entité devrait apprécier si une monnaie est convertible et comment elle devrait déterminer un cours de change au comptant en l'absence de convertibilité. Les modifications précisent que l'entité peut utiliser un cours de change observable sans ajustement ou une autre méthode d'estimation. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

4. Regroupements d'entreprises

Le tableau suivant présente la répartition de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition pour chacune des acquisitions de la Société réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2022
	\$
Contrepartie en espèces	497 738
Contrepartie éventuelle	17 354
Contrepartie différée	6 985
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle	8 403
Total	530 480
Trésorerie	80 104
Créances clients et autres débiteurs	200 444
Charges payées d'avance et autres actifs courants	7 098
Stocks	76 921
Immobilisations corporelles	10 968
Actif au titre du droit d'utilisation	19 113
Immobilisations incorporelles	263 098
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(229 291)
Produits différés	(28 231)
Passif d'impôt différé	(68 065)
Obligations locatives	(19 342)
Goodwill	217 663

Le goodwill découlant de l'acquisition reflète les avantages liés à la réalisation des synergies, à la croissance des produits, à l'évolution future du marché et à la juste valeur estimée de l'ensemble de la main-d'œuvre. Ces avantages n'ont pas été comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables. Ce goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Au cours de l'exercice, la Société a finalisé la répartition du prix d'acquisition pour les acquisitions de l'exercice précédent. La répartition du prix d'acquisition des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est définitive.

5. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs de la Société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Créances clients	616 139	675 536
Produits non facturés	157 121	69 717
Autres débiteurs	40 971	36 430
Total	814 231	781 683

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

6. Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation

	Matériel informatique et équipement \$	Mobilier et agencements \$	Terrains, bâtiments et améliorations locatives \$	Actif au titre du droit d'utilisation – Matériel loué \$	Actif au titre du droit d'utilisation – Immeuble loué \$	Total \$
Coût						
Au 31 décembre 2021	22 273	2 596	3 820	13 581	28 286	70 556
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	6 154	2 015	2 798	744	17 615	29 326
Ajouts	19 713	656	133	9 160	16 205	45 867
Cessions	(671)	(102)	(3)	(60)	(573)	(1 409)
Incidence du change	(4 419)	637	215	(2 541)	(9 436)	(15 544)
Au 31 décembre 2022	43 050	5 802	6 963	20 884	52 097	128 796
Ajouts	8 949	468	487	7 147	10 094	27 145
Cessions	(2 800)	(780)	(3 679)	(5 634)	(5 460)	(18 353)
Incidence du change	(1 944)	7	(329)	(242)	(437)	(2 945)
Au 31 décembre 2023	47 255	5 497	3 442	22 155	56 294	134 643
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2021	14 396	1 183	491	8 685	15 159	39 914
Amortissement	8 511	816	394	2 652	8 144	20 517
Incidence du change	(6 018)	(114)	(129)	(2 754)	(10 972)	(19 987)
Au 31 décembre 2022	16 889	1 885	756	8 583	12 331	40 444
Amortissement	14 745	1 091	572	4 911	11 405	32 724
Cessions	(392)	(621)	(644)	(5 634)	(4 340)	(11 631)
Incidence du change	(1 659)	(38)	(254)	(130)	(301)	(2 382)
Au 31 décembre 2023	29 583	2 317	430	7 730	19 095	59 155
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2022	26 161	3 917	6 207	12 301	39 766	88 352
Au 31 décembre 2023	17 672	3 180	3 012	14 425	37 199	75 488

La Société a classé une dotation aux amortissements de 8 532 \$ (4 951 \$ en 2022) à l'égard du matériel de service dans le coût des ventes dans les états du résultat et du résultat global consolidés.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

7. Immobilisations incorporelles

	Relations clients	Dénominations commerciales et marques de commerce	Développement de technologie	Logiciels	Contrats de services gérés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Au 31 décembre 2021	241 964	45 705	645	1 081	1 108	290 503
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	234 477	16 971	11 113	537	-	263 098
Ajouts	49	8	745	1 605	2 042	4 449
Incidence du change	23 272	3 250	313	73	197	27 105
Au 31 décembre 2022	499 762	65 934	12 816	3 296	3 347	585 155
Ajouts	-	-	1 379	111	-	1 490
Incidence du change	(8 235)	(1 873)	(94)	(704)	(124)	(11 030)
Au 31 décembre 2023	491 527	64 061	14 101	2 703	3 223	575 615
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2021	42 903	12 281	70	555	1 108	56 917
Amortissement	47 265	9 591	845	575	1 273	59 549
Incidence du change	3 804	997	1	12	124	4 938
Au 31 décembre 2022	93 972	22 869	916	1 142	2 505	121 404
Amortissement	67 729	15 102	2 444	1 141	843	87 259
Incidence du change	(7 826)	775	34	(1 087)	(125)	(8 229)
Au 31 décembre 2023	153 875	38 746	3 394	1 196	3 223	200 434
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2022	405 790	43 065	11 900	2 154	842	463 751
Au 31 décembre 2023	337 652	25 315	10 707	1 507	-	375 181

8. Goodwill

	\$
Au 31 décembre 2021	323 284
Acquis dans le cadre d'acquisitions	212 472
Ajustements à la finalisation de la répartition du prix d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice précédent	4 675
Incidence du change	23 417
Au 31 décembre 2022	563 848
Ajustements à la finalisation de la répartition du prix d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice précédent	5 191
Incidence du change	(4 269)
Au 31 décembre 2023	564 770

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au niveau des secteurs opérationnels. La Société a effectué un test de dépréciation du goodwill annuel selon le modèle de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (modèle de la valeur d'utilité en 2022). L'évaluation à la juste valeur de la Société repose sur une approche fondée sur le marché qui tient compte de la capitalisation boursière de la Société. Les coûts de sortie sont présumés correspondre à un

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

montant de 2,0 % à 2,5 % de l'évaluation à la juste valeur. Au 1^{er} octobre 2023, la valeur recouvrable du goodwill était supérieure à la valeur comptable. Tout changement raisonnablement possible des principales hypothèses et estimations ne devrait pas entraîner une baisse de la valeur recouvrable du goodwill en deçà de la valeur comptable.

La valeur comptable du goodwill affectée à chaque groupe d'UGT est de 43 136 \$ pour le groupe Solutions SaaS Portage et de 521 634 \$ pour le groupe Converge (respectivement 42 545 \$ et 521 303 \$ en 2022).

9. Emprunts

L'encours des emprunts aux 31 décembre était comme suit :

Facilité	Notes	2023 \$	2022 \$
Facilité de crédit renouvelable	a)	379 604	420 439
Autres facilités de tiers	b)	67	1 289
Total		379 671	421 728
Passifs courants		1 664	421 728
Passifs non courants		378 007	-
Total		379 671	421 728

- a) Le 28 juillet 2022, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable mondiale multidevises (la « facilité de crédit renouvelable ») avec un consortium de prêteurs canadiens et américains, dirigé par J.P. Morgan et la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La facilité de crédit renouvelable, sur laquelle la Société peut emprunter un maximum de 500 000 \$, comprenait une clause accordéon sans engagement de 100 000 \$. Le 9 février 2023, la Société a exercé la clause accordéon, faisant passer la capacité d'emprunt totale à 600 000 \$. Les intérêts sont payables mensuellement à un taux d'intérêt se rapprochant du taux de financement à un jour garanti, plus une marge bancaire applicable de 1,25 % à 2,25 %. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 7,4 % (5,1 % en 2022). La facilité de crédit renouvelable arrive à échéance le 27 juillet 2027.

La facilité de crédit renouvelable est assortie de certaines clauses restrictives financières et non financières, notamment un ratio de levier et un ratio de couverture des intérêts. La facilité de crédit renouvelable est garantie par une sûreté de premier rang grevant tous les biens actuels et acquis ultérieurement sous forme d'une convention de sûreté générale. Au 31 décembre 2023, la Société respectait ses clauses restrictives.

La facilité de crédit renouvelable comprend des clauses qui limitent certains paiements soumis à restrictions, y compris les dividendes et les rachats d'actions à concurrence de 40 000 \$ par exercice.

- b) La Société a contracté auprès d'un tiers un emprunt pour le financement de véhicules payable mensuellement et arrivant à échéance en décembre 2025. La Société avait conclu une convention de crédit avec un tiers, laquelle était garantie par un contrat à long terme avec un client aux termes duquel elle était tenue d'effectuer des remboursements trimestriels de capital et d'intérêts, et qui est arrivée à échéance en novembre 2023.

La charge d'intérêts consolidée pour tous les emprunts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été de 33 724 \$ (14 242 \$ en 2022).

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

10. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location de bureaux, de véhicules et de matériel informatique dont les échéances varient de 2022 à 2032 et les taux d'intérêt, de 3 % à 10 %. Les obligations locatives sont classées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'autres passifs financiers. Les paiements de loyers minimums futurs exigibles en vertu des obligations au titre des contrats de location-financement jusqu'à l'échéance sont les suivants :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
	\$	\$
Paiements de loyers minimums		
2023	-	17 330
2024	18 774	13 450
2025	14 085	9 837
2026	8 936	5 847
2027	6 779	4 668
2028 et par la suite	11 154	8 569
	59 728	59 701
Moins : charges financières futures	(6 112)	(6 059)
Valeur actuelle des paiements de loyers minimums	53 616	53 642
Passifs courants	16 928	15 800
Passifs non courants	36 688	37 842
	53 616	53 642

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 2 416 \$ liée aux obligations locatives (1 419 \$ en 2022) et a engagé 20 626 \$ au titre du remboursement des obligations locatives (12 290 \$ en 2022).

11. Impôt sur le résultat

Le recouvrement d'impôt sur le résultat attribuable au résultat avant impôt sur le résultat diffère des montants calculés en appliquant le taux fédéral et provincial combiné de 26,5 % (26,5 % en 2022) au résultat avant impôt en raison de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Résultat avant impôt sur le résultat	(18 565)	18 785
Taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 %	(4 920)	4 977
Autre	(1 137)	880
Différences permanentes	5 528	6 751
Différences de taux d'imposition étrangers	(199)	(303)
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	(11 444)	(16 364)
Recouvrement d'impôt	(12 172)	(4 059)
Charge d'impôt exigible	21 722	32 536
Recouvrement d'impôt différé	(33 894)	(36 595)
Recouvrement d'impôt	(12 172)	(4 059)

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Le passif d'impôt différé de la Société résulte de la naissance et de la reprise des différences temporaires. Le passif d'impôt différé, montant net, aux 31 décembre était composé de ce qui suit :

	2023 \$	2022 \$
Actif d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital reportées	11 315	3 084
Provisions	2 171	2 356
Charges non déductibles	1 943	2 235
Passif d'impôt différé		
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et goodwill	82 597	110 652
Passif d'impôt différé, montant net	67 168	102 977

La Société a des pertes autres qu'en capital reportées d'approximativement 41 880 \$ (24 794 \$ en 2022) qu'elle peut utiliser pour réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada, sous réserve de la décision finale des autorités fiscales, et qui viennent à échéance entre 2033 et 2043. Les entités américaines ont des pertes autres qu'en capital reportées de 20 429 \$ qui n'ont pas de date d'échéance. Les entités européennes ont des pertes autres qu'en capital reportées de 3 386 \$ qui peuvent être reportées en avant indéfiniment.

12. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers aux 31 décembre 2023 et 2022 comprenaient ce qui suit :

	Notes	2023 \$	2022 \$
Billets à payer	a)	1 670	1 842
Contrepartie différée	b)	17 093	42 138
Contrepartie éventuelle	c)	28 600	37 968
Obligation locative (note 10)		53 616	53 642
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle	d)	8 284	45 690
Passif au titre de l'OPRA		2 500	19 835
		111 763	201 115
Passifs courants		54 095	123 932
Passifs non courants		57 668	77 183
		111 763	201 115

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

a) Billets à payer

Au 31 décembre 2023, la Société avait un billet à payer à un tiers de 37 \$ (194 \$ en 2022). Le billet à payer porte intérêt au taux de 5,57 % par année et vient à échéance le 16 mars 2024.

Au 31 décembre 2023, Portage avait un billet à payer à un tiers d'un montant total de 1 633 \$ (1 648 \$ en 2022). Le billet à payer porte intérêt au taux de 4 % par année et vient à échéance le 22 mars 2032.

b) Contrepartie différée

	\$
Au 31 décembre 2021	45 769
Ajouts découlant d'acquisitions	5 935
Paiements	(11 501)
Charge d'intérêts	1 829
Incidence du change	106
Au 31 décembre 2022	42 138
Paiements	(32 619)
Modifications aux accords (note 12 d))	7 298
Charge d'intérêts	490
Incidence du change	(214)
Au 31 décembre 2023	17 093
Tranche à court terme	12 083
Tranche à long terme	5 010
Total	17 093

Le paiement de contrepartie différée dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés comprend des paiements de 8 495 \$ au titre d'ajustements du fonds de roulement.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

c) Contrepartie éventuelle

La contrepartie éventuelle comprend des paiements en vertu d'une clause d'indexation à verser aux vendeurs des entreprises acquises, à l'atteinte de certaines cibles liées à la marge brute et au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») au cours des trois exercices suivant la date d'acquisition. La juste valeur de la contrepartie éventuelle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été établie au moyen des meilleures estimations et d'une simulation de Monte-Carlo faisant appel à diverses hypothèses, dont la prévision de la marge brute et du BAIIA.

	\$
Au 31 décembre 2021	23 609
Ajouts découlant d'acquisitions	17 354
Paiements	(10 135)
Charge de rémunération i)	1 354
Variation de la juste valeur	3 552
Incidence du change	2 234
Au 31 décembre 2022	37 968
Paiements	(24 773)
Charge de rémunération i)	1 350
Variation de la juste valeur	14 673
Incidence du change	(618)
Au 31 décembre 2023	28 600
Tranche à court terme	22 547
Tranche à long terme	6 053
Total	28 600

i) Dans le cadre de l'acquisition d'ExactlyIT, les vendeurs ont le droit à une rémunération future qui est payable sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022. La rémunération est tributaire de l'atteinte de certains jalons et est passée en charges au fur et à mesure qu'elle est gagnée dans les états du résultat et du résultat global consolidés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 1 350 \$ présentée dans les coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres (1 354 \$ en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de 14 673 \$ (3 552 \$ en 2022) dans les états du résultat et du résultat global consolidés qui est présentée dans la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle.

d) Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle

i) Rednet

En vertu des modalités de l'acquisition de Rednet, le vendeur avait le droit d'exercer une option de vente qui obligerait la Société à faire l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante de 25 % du vendeur, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle. Les modalités de l'acquisition comprenaient également une option d'achat réciproque, qui obligerait le vendeur à vendre sa participation de 25 % à la Société. Les options d'achat et de vente seraient exercées pour une contrepartie reposant sur le BAIIA

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

futur de Rednet au moment de l'exercice. L'option de vente pourrait être exercée entre le 1^{er} août 2024 et le 31 octobre 2024, entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 septembre 2025 et entre le 1^{er} juillet 2026 et le 30 septembre 2026. L'option d'achat pourrait être exercée entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 juin 2025, entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026, puis indéfiniment après le 1^{er} octobre 2027. Le passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle était un instrument financier évalué à la juste valeur, qui était égale à la valeur actuelle du montant de rachat futur estimé. La juste valeur a été revue périodiquement, et l'incidence de toute réévaluation subséquente du passif a été comptabilisée dans les états du résultat et du résultat global consolidés.

Au 31 décembre 2022, la Société avait conclu un accord final avec le vendeur qui modifiait l'accord d'achat initial pour permettre à la Société de faire l'acquisition de la participation résiduelle de 25 % dans Rednet pour un montant de 37 292 \$ (25 393 €) payable en deux versements. Par conséquent, l'augmentation de la juste valeur de 10 481 \$ a été comptabilisée dans la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dans les états du résultat et du résultat global consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le 15 mars 2023, la Société a effectué le premier versement de 29 994 \$ (20 393 €), le solde de 7 298 \$ (5 000 €) ayant été versé au vendeur le 9 janvier 2024, montant qui a été inclus dans la contrepartie différée ci-dessus (note 12 b)).

ii) Stone

En vertu des modalités de l'acquisition de Stone, le vendeur a le droit d'exercer une option de vente qui obligerait la Société à faire l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante du vendeur, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle. Les modalités de l'acquisition comprennent également une option d'achat réciproque, qui obligerait le vendeur à vendre sa participation résiduelle à la Société. Les options d'achat et de vente seraient exercées pour une contrepartie reposant sur le BAIIA futur de Stone au moment de l'exercice des options. L'option de vente peut être exercée entre le 1^{er} février 2026 et le 28 février 2026, entre le 1^{er} février 2027 et le 28 février 2027, puis indéfiniment après le 1^{er} février 2028. L'option d'achat peut être exercée entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 janvier 2026, entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 janvier 2027, entre le 1^{er} janvier 2028 et le 31 janvier 2028, puis indéfiniment après le 1^{er} mars 2028. Le passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle est un instrument financier classé au niveau 3 de la hiérarchie qui est évalué à la juste valeur, laquelle est égale à la valeur actuelle du montant de rachat futur estimé. La juste valeur est revue périodiquement, et l'incidence de toute réévaluation subséquente du passif est comptabilisée dans les états du résultat et du résultat global consolidés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a effectué un rachat de 973 \$ (580 £) auprès du vendeur de Stone (néant en 2022). Au 31 décembre 2023, la juste valeur du passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle était de 8 284 \$ (8 977 \$ en 2022).

La juste valeur est revue périodiquement, et l'incidence de toute réévaluation subséquente du passif est comptabilisée dans les états du résultat et du résultat global consolidés.

13. Capital-actions

a) Autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A (« actions ordinaires »), d'actions ordinaires de catégorie B et d'actions privilégiées. Aucune action ordinaire de catégorie B ni aucune action privilégiée n'avait été émise aux 31 décembre 2023 et 2022.

b) Régimes d'options sur actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a attribué 1,9 million d'options sur actions fondées sur le service à l'équipe de haute direction (0,7 million en 2022). Les droits des options sur actions sont généralement acquis sur une période de quatre ans en tranches annuelles égales et expirent dix ans après la date d'émission.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions de 3 563 \$ (5 087 \$ en 2022).

Les variations du nombre d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre étaient comme suit :

	2023		2022	
	Nombre d'options #	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options #	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Options sur actions aux 1^{er} janvier	2 828 712	8,56	1 600 000	9,20
Attribuées	1 900 000	2,88	1 228 712	7,73
Frappées d'extinction	(500 000)	(5,86)	-	-
Options sur actions aux 31 décembre	4 228 712	6,33	2 828 712	8,56

Le sommaire des options sur actions en cours de la Société aux 31 décembre se présente comme suit :

Fourchette des prix d'exercice	2023		2022	
	En cours au 31 décembre 2023 #	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années) \$	En cours au 31 décembre 2022 #	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années) \$
Moins de 3,00 \$	1 900 000	9,53	-	-
De 3,00 \$ à 6,00 \$	28 712	8,96	28 712	9,69
Plus de 9,00 \$	2 300 000	7,72	2 300 000	8,72
Options sur actions aux 31 décembre	4 228 712	8,68	2 328 712	9,03

La juste valeur moyenne pondérée par action des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 1,53 \$ (4,11 \$ en 2022).

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

La juste valeur des options sur actions attribuées a été calculée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à la date d'attribution. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de ces options sur actions attribuées se présentent comme suit :

	2023	2022
Prix d'exercice	De 2,82 \$ à 2,92 \$	De 4,77 \$ à 9,20 \$
Rendement en dividende prévu	1 %	Néant
Taux d'intérêt sans risque	De 3,1 % à 4,7 %	De 2,0 % à 3,2 %
Durée de vie prévue de l'option	5,0 ans	6,25 ans
Volatilité prévue	De 60 % à 68 %	De 52 % à 71 %
Taux d'extinction moyen prévu	Néant	Néant

La volatilité prévue rend compte de l'hypothèse que la volatilité historique, sur une période comparable à la durée de vie des options, est représentative des tendances à venir, ce qui pourrait ne pas être le cas.

c) Unités d'actions restreintes

Au 15 mars 2022, 69 675 unités d'actions restreintes (« UAR ») avaient été attribuées. Les droits sur les UAR s'acquissent sur une période de un an suivant la date d'attribution. La Société a évalué les UAR à la juste valeur de 9,20 \$ au cours de clôture à la date d'attribution.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des UAR de 129 \$ (507 \$ en 2022). Toutes les UAR ont été réglées en actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, aucune UAR n'était en cours.

d) Régime d'achat d'actions

Le 8 août 2022, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« OPRA de 2022 »). En vertu de l'OPRA de 2022, la Société a eu l'autorisation d'acheter à des fins d'annulation jusqu'à un total de 10 744 818 actions ordinaires de la Société représentant 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 juillet 2022. L'OPRA de 2022 a débuté le 11 août 2022 et a pris fin dès que le nombre maximal d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA de 2022 a été racheté en juin 2023. Au 31 décembre 2022, 6 464 124 actions ordinaires avaient été rachetées et annulées. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, 4 280 694 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2022 pour un prix d'achat total de 14 229 \$. Toutes les actions ordinaires acquises par la Société dans le cadre de l'OPRA de 2022 ont été annulées.

Le 9 août 2023, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une nouvelle offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« OPRA de 2023 »). En vertu de l'OPRA de 2023, la Société peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à un total de 19 427 276 actions ordinaires de la Société représentant 10 % des actions ordinaires émises et en circulation au 28 juillet 2023. L'OPRA a débuté le 9 août 2023 et prendra fin un an après son lancement, ou plus tôt si le nombre maximal d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA de 2023 a été racheté, ou si l'OPRA de 2023 est résiliée à la discrétion de la Société. Toutes les actions ordinaires acquises par la Société dans le cadre de l'OPRA de 2023 seront annulées.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

La Société avait également conclu un accord relatif à un régime de rachat automatique avec un courtier au début de l'OPRA de 2023 visant à permettre le rachat d'actions ordinaires pendant certaines périodes d'interdiction prédéterminées au cours desquelles la Société ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction d'opérations internes, des règles relatives aux délits d'initié ou autres. L'excédent sur la valeur comptable des actions ordinaires a été imputé au déficit. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, 976 600 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2023 pour un prix d'achat total de 3 159 \$. Au 31 décembre 2023, 954 400 actions ordinaires avaient été annulées, et les 22 200 actions ordinaires restantes ont été annulées en janvier 2024.

Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une obligation de racheter des actions pour un prix d'achat total de 2 500 \$ (19 835 \$ en 2022).

e) Dividendes

La Société a versé des dividendes de 6 156 \$ aux actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant en 2022) sur la base d'un dividende de 0,01 \$ par action par trimestre.

14. Frais généraux, frais de vente et frais d'administration

Les composantes des frais généraux, frais de vente et frais d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Salaires et avantages sociaux	441 857	351 004
Frais de bureau, de déplacement et liés aux activités	66 378	46 296
Honoraires	19 545	12 380
Autres charges	13 338	3 964
Total	541 118	413 644

15. Opérations avec des parties liées

Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entité, directement ou indirectement, et comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société.

Par principaux dirigeants, la Société désigne le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de haute direction. Au cours de l'exercice, la rémunération des principaux dirigeants se composait des éléments suivants :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Salaires et avantages sociaux ^{a)}	9 354	8 475
Rémunération fondée sur des actions	3 692	5 594
Total	13 046	14 069

a) Les salaires et avantages sociaux comprennent les salaires et traitements, les primes, les honoraires de services-conseils, les avantages du personnel à court terme et les autres frais de personnel.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Au 31 décembre 2023, un montant de 1 208 \$ (néant en 2022) avait été ajouté aux dettes fournisseurs et autres créanciers pour tenir compte des honoraires de services-conseils, des salaires et avantages sociaux, des honoraires des administrateurs et du remboursement de charges. Les montants exigibles sont non garantis, ne portent pas intérêt et sont payables sur demande.

16. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de maintenir la souplesse financière voulue pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance interne et par voie d'acquisitions et pour procurer un rendement à ses actionnaires. La Société définit le capital comme étant le total du capital-actions et des emprunts.

Le total du capital géré aux 31 décembre se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Emprunts	379 671	421 728
Actions ordinaires	599 434	595 019
Total	979 105	1 016 747

La Société gère sa structure du capital en fonction des variations de la conjoncture économique. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la Société peut contracter ou rembourser des passifs financiers, émettre des actions, racheter des actions, verser des dividendes ou prendre d'autres mesures jugées appropriées dans les circonstances. La Société n'est soumise à aucune autre exigence imposée par des tiers en matière de capital.

17. Instruments financiers et gestion des risques

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour la Société, si un client ou toute autre contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque est lié principalement aux dépôts auprès des banques et à l'encours des débiteurs. La Société a évalué le risque de crédit lié à son solde de trésorerie comme étant faible, car ses fonds sont détenus dans des institutions financières renommées. La Société ne négocie qu'avec des tiers reconnus et solvables. La Société procède à la vérification de la solvabilité de tous les clients qui sollicitent un crédit. Comme la clientèle de la Société est diversifiée, il n'existe aucune concentration particulière du risque de crédit lié aux créances de la Société. Au 31 décembre 2023, aucun client ne représentait plus de 10 % du solde des créances clients ou des produits.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Le classement chronologique des créances clients s'établit comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
De 0 jour à 30 jours	394 276	390 833
De 31 à 60 jours	120 360	148 760
De 61 à 90 jours	69 577	57 298
Plus de 90 jours	43 774	80 277
	627 987	677 168
Moins : provision pour créances douteuses	11 848	1 632
	616 139	675 536

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition de la Société au risque de liquidité dépend de sa capacité à obtenir du financement additionnel pour respecter ses engagements et soutenir ses activités. La Société atténue le risque de liquidité en gérant le fonds de roulement, en établissant des prévisions de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et en anticipant les activités d'investissement et de financement.

La Société a l'intention de se servir des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation et de la trésorerie disponible aux termes de ses facilités de crédit pour atteindre ses objectifs futurs. Toutefois, rien ne garantit que les flux de trésorerie réels des activités d'exploitation correspondront à ceux prévus, ou que la Société sera en mesure de réaliser un financement par capitaux propres ou par emprunts au moment voulu ou selon des modalités qui lui conviennent.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les échéances des obligations contractuelles au titre des flux de trésorerie non actualisés de la Société se présentent comme suit :

31 décembre 2023	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 et suivantes
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	913 994	913 994	913 994	-	-	-
Obligations locatives	53 616	59 728	18 774	14 085	8 936	17 933
Autres passifs financiers	58 147	58 147	37 168	11 235	228	9 516
Emprunts	379 671	379 671	1 664	-	-	378 007
	1 405 428	1 411 540	971 600	25 320	9 164	405 456

31 décembre 2022	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 et suivantes
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	824 924	824 924	824 924	-	-	-
Obligations locatives	53 642	59 701	17 330	13 450	9 837	19 084
Autres passifs financiers	147 473	147 473	114 821	17 219	4 980	10 453
Emprunts	421 728	421 728	421 728	-	-	-
	1 447 767	1 453 826	1 378 803	30 669	14 817	29 537

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque qui pèse sur les résultats de la Société en raison des fluctuations des taux de change. La Société n'est pas exposée à un risque de change important étant donné qu'elle n'a que peu de contrats de vente et d'achat libellés dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

Étant donné que la monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien et que la Société a d'importantes activités aux États-Unis dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, des activités en Allemagne dont la monnaie fonctionnelle est l'euro et des activités au Royaume-Uni dont la monnaie fonctionnelle est la livre sterling, la Société est exposée aux fluctuations des taux de change sur les montants déclarés des actifs et des passifs aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Au 31 décembre 2023, la Société avait un actif net de 7 613 \$ (un passif net de 3 833 \$ en 2022) libellé en dollars américains, un actif net de 101 522 \$ (un passif net de 98 356 \$ en 2022) libellé en euros et un passif net de 3 955 \$ (un passif net de 2 229 \$ en 2022) libellé en livres sterling. Une variation de 10 % des taux de change entre l'euro et le dollar canadien aurait une incidence de 14 849 \$ sur l'actif net libellé en euros de la Société. Une variation de 10 % des taux de change entre les dollars américain et canadien ou entre la livre sterling et le dollar canadien n'aurait pas d'incidence importante sur le passif net de la Société.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

présenté dans les états de la situation financière consolidés de la Société. Toutes ces variations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, une partie importante de sa structure du capital étant constituée de dettes à taux variable sous forme d'emprunts. Au 31 décembre 2023, la Société avait des emprunts à taux variable de 379 220 \$ (420 439 \$ en 2022). Une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt entraînerait une variation de la charge d'intérêts de 3 792 \$ (4 204 \$ en 2022) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Société n'était pas exposée à un autre risque de prix au 31 décembre 2023.

d) Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des autres actifs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des contreparties différées et des autres passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des emprunts se rapproche de leur valeur comptable en raison des taux d'intérêt variables sur ces instruments. La Société évalue sa contrepartie éventuelle sur les acquisitions à la juste valeur.

Tous les actifs et passifs, dont la juste valeur est évaluée ou indiquée dans les présents états financiers consolidés, sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 – Les cours non ajustés à la date de l'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 – Les données d'entrée observables autres que les cours visés au niveau 1, comme les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires; ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données observables sur le marché.
- Niveau 3 – Des données d'entrée non observables importantes soutenues par des marchés inactifs ou peu actifs. La hiérarchie des justes valeurs exige aussi qu'une entité utilise un maximum de données d'entrée observables et un minimum de données d'entrée non observables pour établir la juste valeur.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données d'entrée observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La contrepartie éventuelle sur l'acquisition est classée comme un instrument financier de niveau 3. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

18. Informations sectorielles

Le chef de la direction du Groupe de la Société est le principal décideur opérationnel de la Société. Celui-ci évalue le rendement de la Société et affecte les ressources principalement en fonction de l'information sur les produits et la marge brute tirée du système de gestion interne de la Société sur une base consolidée. Le principal décideur opérationnel peut également prendre en considération les tendances sectorielles et d'autres informations financières disponibles en externe dans le cadre de son évaluation du rendement de la Société. En raison de changements importants apportés par la Société aux activités et à la présentation de l'information en interne au premier trimestre de 2023, lesquels touchent la manière dont la Société perçoit et surveille la performance de sa filiale à participation majoritaire Portage, la Société a déterminé qu'elle compte désormais deux secteurs opérationnels : i) Converge, et ii) Solutions SaaS Portage. Une description des secteurs opérationnels de la Société est fournie à la note 1. Les données de l'exercice précédent relatives aux nouveaux secteurs opérationnels ont été reclassées à des fins de comparaison, conformément au changement de méthode comptable de la Société.

Le principal décideur opérationnel évalue la performance de chaque secteur en fonction des produits diminués du coût des ventes et des frais généraux, frais de vente et frais d'administration (« résultat sectoriel »). Le résultat sectoriel exclut l'amortissement, les coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres, la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, les charges financières, la rémunération fondée sur des actions, et d'autres produits ou charges.

Exercices clos les 31 décembre	2023			2022		
	Converge \$	Solutions SaaS Portage \$	Total \$	Converge \$	Solutions SaaS Portage \$	Total \$
Total des produits	2 686 249	18 958	2 705 207	2 152 180	12 467	2 164 647
Coût des ventes	1 996 356	5 971	2 002 327	1 610 763	3 116	1 613 879
Marge brute	689 893	12 987	702 880	541 417	9 351	550 768
Frais généraux, frais de vente et frais d'administration	524 312	16 806	541 118	403 708	9 936	413 644
Résultat sectoriel	165 581	(3 819)	161 762	137 709	(585)	137 124
Amortissement	106 196	5 255	111 451	71 911	3 203	75 114
Charges financières, montant net	39 530	1 695	41 225	19 655	205	19 860
Coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres	12 264	1 384	13 648	23 035	1 078	24 113
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	14 723	(50)	14 673	14 033	-	14 033
Rémunération fondée sur des actions	3 692	-	3 692	5 594	-	5 594
Autres (produits) charges	(4 510)	148	(4 362)	(20 382)	7	(20 375)
Résultat avant impôt sur le résultat	(6 314)	(12 251)	(18 565)	23 863	(5 078)	18 785

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

La Société compte trois secteurs géographiques, soit le Canada, les États-Unis, et l'Europe le Royaume-Uni. Les tableaux qui suivent présentent les produits et les immobilisations corporelles et incorporelles pour les emplacements géographiques suivants :

Les produits par emplacement géographique pour les exercices clos les 31 décembre étaient comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
États-Unis	1 898 603	1 445 061
Canada	284 838	379 132
Europe	521 766	340 454
	2 705 207	2 164 647

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation, les immobilisations incorporelles et le goodwill par secteur géographique aux 31 décembre se présentent comme suit :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Total
	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2023				
États-Unis	44 820	202 833	298 036	545 689
Canada	10 295	58 500	85 424	154 219
Europe et Royaume-Uni	20 373	113 848	181 310	315 531
	75 488	375 181	564 770	1 015 439
31 décembre 2022				
États-Unis	57 347	257 955	304 716	620 018
Canada	11 513	70 580	82 966	165 059
Europe et Royaume-Uni	19 492	135 216	176 166	330 874
	88 352	463 751	563 848	1 115 951

19. Coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres

Le tableau qui suit présente les coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Coûts de restructuration	5 543	1 106
Coûts liés aux acquisitions et aux transactions	4 232	17 387
Coûts d'intégration	1 579	1 144
Autres coûts	2 294	4 476
	13 648	24 113

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les coûts liés aux acquisitions et aux transactions comprennent essentiellement des charges de personnel correspondant aux actionnaires déjà existants de l'entreprise acquise et qui ne sont pas comprises ni dans la contrepartie totale de l'acquisition ni dans les honoraires. Les coûts d'intégration comprennent essentiellement des honoraires liés à l'intégration des entreprises acquises. Les coûts de restructuration comprennent essentiellement des coûts liés au départ d'employés à la suite de synergies créées par les acquisitions et les changements organisationnels.

20. Provisions

Les provisions comprennent les montants provisionnés au titre des litiges, des coûts d'acquisition, d'intégration, de restructuration et autres et des charges spéciales et sont évaluées selon la meilleure estimation de la Société du montant requis pour régler l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les provisions de la Société, lesquelles sont incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » de l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023 étaient de 2 031 \$ (2 031 \$ en 2022).

21. Participation ne donnant pas le contrôle

Le capital-actions autorisé de Portage se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B, d'actions de catégorie C, d'actions de catégorie D, d'actions de catégorie E, d'actions de catégorie F et d'actions de catégorie G. Au 31 décembre 2023, 98 125 000 actions de catégorie A étaient émises et en circulation. Aucune action de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E, de catégorie F ou de catégorie G n'avait été émise aux 31 décembre 2023 et 2022. Au 31 décembre 2023, la Société détenait une participation de 51 % dans Portage et détenait 50 000 000 actions de catégorie A.

Portage a un portefeuille de 9 812 500 options sur actions, et 6 464 523 d'entre elles avaient été attribuées au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente les variations de la participation ne donnant pas le contrôle pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	\$
Au 31 décembre 2021	35 339
Quote-part du résultat global pour l'exercice	(4 439)
Au 31 décembre 2022	30 900
Quote-part du résultat global pour l'exercice	(4 945)
Au 31 décembre 2023	25 955

Au 31 décembre 2023, Portage avait un prêt intersociétés de 25 000 \$ dû la Société, payable à un taux d'intérêt de 5 %. Au 31 décembre 2023, les intérêts courus sur cet emprunt s'établissaient à 2 000 \$.

22. Autres produits, montant net

Les autres produits, montant net, se composent principalement des gains et pertes de change, des produits d'intérêt et des autres produits et charges. Les gains et pertes de change se rapportent principalement à la conversion de soldes d'actifs monétaires nets libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité liée.

Converge Technology Solutions Corp.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants et le cours des actions)

31 décembre 2023 et 2022

Les autres produits, montant net, pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Gain de change	(4 404)	(19 581)
Autres charges (produits)	42	(794)
Autres produits, montant net	(4 362)	(20 375)

23. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(98 246)	(125 838)
Stocks	81 757	38 147
Charges payées d'avance et autres actifs	(8 090)	(2 106)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	111 328	33 174
Autres passifs financiers	1 350	2 602
Produits différés et dépôts de clients	2 647	(2 442)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	90 746	(56 463)

24. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des litiges et éventualités. Des montants ont été provisionnés lorsqu'il est probable que des passifs aient été engagés et que ces passifs peuvent être raisonnablement estimés. Bien qu'il soit possible que des passifs aient été engagés dans des cas où aucun montant n'a été provisionné, la Société ne pense pas que l'issue ultime de ces cas aura une incidence importante sur sa situation financière.

25. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 5 mars 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,01 \$ par action ordinaire à payer le 26 mars 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 12 mars 2024.